

====MESSAGE MITRA=====MESSAGE MITRA=====MESSAGE MITRA=
 0172 RECEPTION JOUR/HEURE: 17 Feb 1993 / 14:44:14
 Reference journal : 1163 Urgence : ROUTINE Service : emare
 ====MESSAGE MITRA=====MESSAGE MITRA=====MESSAGE MITRA=

(35)

D3226

VZCZC.A11357
 048/1444Z ROUTINE
 COA1 341
 COA

RR RFFAB
 DE RFGW 00788 0481101
 ZNR UUUUU
 R 171059Z FEB 93
 FM NILFRANCE KIGALI
 TO RFGW/MINCOOP MISMIL PARIS
 RFFAB/ARMEES PARIS
 INFO RFFAAX/GENDARMERIE PARIS

BT
 NON PROTEGE
 NMR 105/MAM/RWA DU 17 FEVRIER 1993
 OBJET : EMPLOI DES ASSISTANTS TECHNIQUES MILITAIRES DE L'EGENA
 RUHENGRI
 REF : MSG 121/MAM/RWA DU 13 FEVRIER 1993
 TXT

EMA POUR EMPLOI 3 - RE - INTERESSE CAMO
 GENDARMERIE PARIS INTERESSE D.R.I.
 PRIMO : LE MERCREDI 10 FEVRIER 93 DEUX COOPERANTS PERMANENTS ET
 LEURS EPOUSES -CE FABRIES MICHEL ET A/C CARRIZO FRANCIS -
 AINSI QUE TROIS S/OFF DE GENDARMERIE EN MISSION TEMPORAIRE
 - MAJOR VILLAN, A/C JAFFRE ET ADJT GUERIN - EN POSTE A
 L'EGENA RUHENGRI ONT ETE REPLIES SUR KIGALI A LA SUITE DE
 L'ATTACHE DE LA VILLE DANS LA NUIT DU 7 AU 8 FEVRIER 1993
 PAR LE F.P.R.

SECUNDO: CET OFFICIER ET CES 4 S/OFFICIERS SONT HEBERGES DANS
 LES FAMILLES DE COOPERANTS GENDARMERIE RESIDANT A KIGALI
 TERTIO: LES TROIS S/OFFICIERS EN MISSION TEMPORAIRE QUITTENT LE
 RWANDA LE 19/02/93. IL A ETE DEMANDE PAR MSG DE REFERENCE
 QUE LA MISE EN PLACE DE LEURS REMPLACANTS PREVU LE 04/03/93
 SOIT REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE.

QUARTO: COMPTE TENU DE LA SITUATION QUI PREVAIL ACTUELLEMENT DANS LE
 PAYS, IL NE PARAIT PAS ENVISAGEABLE A COURT TERME DE FAIRE
 REDEMARRER L'INSTRUCTION A L'EGENA ET D'Y FAIRE REVENIR LES
 INSTRUCTEURS FRANCAIS DANS DES CONDITIONS DE SECURITE
 ACCEPTABLES.

EN CONSEQUENCE, COMPTE TENU DU FAIT QUE LE REPLI
 SUR KIGALI DES DEUX COOPERANTS EGENA PEUT, SI LA SITUATION
 NE S'AMELIORE PAS, S'ETALER SUR UNE PERIODE INDETERMINEE,
 IL FAUT ENVISAGER :

- LEUR EMPLOI A KIGALI
- LEUR HEBERGEMENT.

QUINTO:

EMPLOI : EN ACCORD AVEC LE CHEF D'ETAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE :
 - IL EST PROPOSE D'AFPECTER TEMPORAIREMENT LE C.E. FABRIES
 A L'ETAT-MAJOR GENDARMERIE. PLACE AUPRES DU CHEF DE BUREAU
 G3, IL AURA POUR MISSION D'AIDER LE CHEF DE BUREAU DANS SA
 TACHE, NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DES MISSIONS DE SECURITE
 CONCLUSES A LA GENDARMERIE DANS LE CADRE DU PLAN DE DEFENSE

DE LA VILLE DE KIGALI

- IL EST PROPOSE D'AFFECTER TEMPORAIREMENT L'A/C CARRIZO AU CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION DE LA GENDARMERIE EN RENFORT DU DAMI SR. COMPTE TENU DE LA SURCHARGE DE TRAVAIL DE CETTE UNITE PENDANT CETTE PERIODE, L'EXPERIENCE ET LA COMPETENCE DE CE S/OFFICIER SERONT TRES UTILEMENT EMPLOYES.

SIXTO: HEBERGEMENT
COMPTE TENU :

- DES CONDITIONS PRECAIRES D'HEBERGEMENT DE CES DEUX MILITAIRES
- DES RETICENCES DE LA PART DES FORCES ARMEES RWANDAISES POUR LOGER CES DEUX MILITAIRES A KIGALI (SITUATION FINANCIERE CATASTROPHIQUE)

IL EST DEMANDE DE BIEN VOULOIR AUTORISER LA M.A.M. KIGALI A RECHERCHER DES LOGEMENTS POUR CES MILITAIRES, LA LOCATION ETANT A LA CHARGE DE LA M.A.M

COLONEL CUSSAC ././
BT
h0788

MARTRES

NNNN

ATTRIBUTION par supcoa le 17/02/93 a 15:00

au service : opom
au service : emaemp
au service : emare
au service : emacab
au service : scops
au service : camo
au service : ofqcoa